

Le vendredi 20 mars 2026 à 17h00, le conseil municipal, suite à la convocation en date du 16/03/2026 de Monsieur Guy ROUSSEL 1^{er} Adjoint, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LE VAN, conseillère municipale, doyenne d'âge.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

Étaient présents :

Mesdames : Magali CHARLEVOL, Melissa CILUFFO, Sylvie DELIZY, Jessica GUIAUD, Julie MAROT, Martine LE VAN, Amandine MOULETTES, Magali SOULIE, Claudine VIALE, Géraldine VOLFF

Messieurs : Florent ROSSI, Pierre ABRIL, Fabien ABRIL-ABBATTISTA, Olivier AGOSTI, Philippe BELLETINI, Philippe MARQUES, Nicolas MONTESINOS, Lucas SOLER, Julien VANGHENT, Sylvain WATERLOOS

Absents : Madame GUY Marthe – Messieurs : TIBIER Anthony, DEGORCE Régis

Secrétaire de séance : M. SOLER Lucas

00-INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME PAGANIN :

Mesdames, Messieurs, comme le veut la tradition, c'est le maire sortant qui ouvre la séance d'installation du conseil municipal. Je vais procéder à l'appel nominal des conseillers élus.

(Appel nominal)

Mesdames : Magali CHARLEVOL, Melissa CILUFFO, Sylvie DELIZY, Jessica GUIAUD, Marthe GUY (absente), Martine LE VAN, Julie MAROT, Amandine MOULETTES, Magali SOULIE, Claudine VIALE, Geraldine VOLFF

Messieurs : Pierre ABRIL, Fabien ABRIL-ABBATTISTA, Olivier AGOSTI, Philippe BELLETINI, Régis DEGORCE (absent), Philippe MARQUES, Nicolas MONTESINOS, Florent ROSSI, Lucas SOLER, Anthony TIBIER (absent), Julien VANGHENT, Sylvain WATERLOOS

Je demande aux présents de signer la feuille de présence qui circule.

Il y a 3 absents.

Le quorum est donc atteint et nous n'avons pas de procuration.

Avant de procéder à l'installation officielle du conseil municipal, je souhaite vous dire quelques mots. Je serai brève, car je sais que vous attendez tous l'élection du nouveau maire de notre commune. Je suis aujourd'hui très émue, vous devez sans doute l'entendre au son de ma voix.

Cette dernière séance du conseil municipal marque pour moi une étape importante. Oui, c'est avec beaucoup d'émotion et un pincement au cœur que je quitte mes fonctions. Mais c'est un choix assumé. Un choix de vie, pour me consacrer à d'autres priorités, à des choses qui m'ont manqué et dont je vous avais déjà parlé lors des vœux. Je suis à vos côtés depuis 2014 : d'abord en tant qu'adjointe, puis dans l'opposition, et enfin comme maire depuis 2020. J'ai exercé cette mission avec beaucoup de plaisir, mais aussi avec ténacité. Je n'ai jamais rien voulu abandonner : aucun dossier, et surtout aucun Auribellois, aucune Auribellose. En 2020, avec mon équipe et mes colistiers, dont certains ont été réélus, nous avons voulu rompre avec une politique d'immobilisme et d'autarcie qui durait depuis trop longtemps. Nous l'avons voulu et nous y sommes parvenus. Le temps administratif est long, comme vous le savez, mais nous avons voulu apporter plus de dynamisme, plus de présence, plus d'ouverture. Nous avons fait face aux conséquences d'un manque d'action durant les mandats précédents, je pense à l'entretien des bâtiments communaux, aux réseaux d'assainissement et d'eau pluviale. Nous avons fait face à ces défis et aux difficultés. Car oui, ce mandat n'a pas été facile et ceux qui ont été élus avec moi le savent. Il a fallu apprendre, se former, gérer une crise sanitaire due au Covid sans précédent, faire face à des attaques et à des procédures. Ce fut un mandat très mouvementé.

Mais nous sommes parvenus à de très belles réalisations. Si nous avons réussi, c'est grâce aux élus qui m'ont accompagnée, certains sont assis aujourd'hui à ces bancs. Je tiens à les remercier chaleureusement ainsi que les agents communaux. Ils ont été essentiels. Ils nous ont soutenus, accompagnés, et ont permis la mise en œuvre de notre action. Je tiens à les remercier du fond du cœur. Je crois qu'on peut les applaudir. Cette équipe administrative est chapeautée par la DGS Mme CAGNAT, qui a remplacé Magali, que nous avons accueilli avec grand plaisir et qui est d'une efficacité redoutable. Les agents sont là pour veiller sur notre bonne conduite, le respect des règles édictées par la préfecture et les différentes administrations et c'est très important, car en tant qu'élu, on ne dispose pas d'une baguette magique, et il ne suffit pas de dire « je veux » pour pouvoir le faire, il est important de respecter le cadre. Il faut savoir recentrer les choses. Entre les promesses électorales et la réalité administrative, les agents sont là pour nous orienter.

Aujourd'hui, je quitte mes fonctions avec émotion, mais aussi avec beaucoup de sérénité et de joie. Car je sais que je laisse la commune entre de bonnes mains. Je tiens à féliciter chaleureusement la liste menée par Florent Rossi pour son résultat. C'est une équipe compétente, engagée et dynamique. Je leur souhaite pleine réussite dans leurs missions.

Je souhaite également que l'avenir politique de notre commune se construise dans un esprit constructif, dans l'intérêt des habitants, et non dans l'opposition systématique. Il m'est arrivé durant le mandat de subir des oppositions systématiques de principe sur des sujets qui permettaient de faire avancer Auribeau. C'est quelque chose que je ne souhaite pas revoir et que je ne souhaite à aucune équipe. L'opposition est absente aujourd'hui mais j'espère qu'elle sera constructive.

Pour ma part, je continuerai à être présente, notamment dans mes fonctions de conseillère départementale du canton, et de vice-présidente à l'agriculture, et je resterai bien

évidemment attentive aux projets qui feront avancer notre commune. Vous pouvez compter sur moi et je serai fidèle aux Auribelloises et Auribellois.

Une page se tourne aujourd'hui, mais une nouvelle s'ouvre. Je vous remercie pour votre attention.

Je vais procéder à l'installation officielle des conseillers municipaux en donnant lecture des résultats.

Le 1er tour des élections s'est déroulé dimanche 15 mars 2026.

2692 électeurs étaient inscrits, répartis sur 3 bureaux de vote.

A l'issue de cette journée, le taux de participation s'est élevé à 67% avec 1812 votants.

Le suffrage exprimé s'est élevé à 1757 avec 20 votes nuls et 36 votes blancs.

Les résultats du 1^{er} tour se sont établis comme suit :

- 1283 voix ont été enregistrées pour la liste CHOISIR AURIBEAU menée par Florent ROSSI soit 73% des suffrages exprimés
- 474 voix ont été enregistrées pour la liste AURIBEAU EN CONFIANCE menée par Anthony TIBIER soit 27% des suffrages exprimés

Compte-tenu des règles de scrutin, la répartition des sièges de conseillers municipaux s'établit comme suit :

- 20 sièges pour la liste CHOISIR AURIBEAU
- 3 sièges pour la liste AURIBEAU EN CONFIANCE

Sont donc proclamés élus dans l'ordre de présentation sur chaque liste

Pour la liste CHOISIR AURIBEAU :

- 1- Florent ROSSI
- 2- Jessica GUIAUD
- 3- Philippe BELLETINI
- 4- Magali CHARLEVOL
- 5- Pierre ABRIL
- 6- Martine LE VAN
- 7- Philippe MARQUES
- 8- Sylvie DELIZY
- 9- Sylvain WATERLOOS
- 10- Julie MAROT
- 11- Nicolas MONTESINOS
- 12- Melissa CILUFFO
- 13- Lucas SOLER
- 14- Claudine VIALE
- 15- Olivier AGOSTI
- 16- Amandine MOULETTES
- 17- Julien VANGHENT
- 18- Magali SOULIE

- 19- Fabien ABRIL-ABBATTISTA
- 20- Geraldine VOLFF

Pour la liste AURIBEAU EN CONFIANCE :

- 1- Anthony TIBIER
- 2- Marthe GUY
- 3- Régis DEGORCE

Pour information, les deux sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération de Grasse sont attribués à Florent ROSSI et Jessica GUIAUD.

Les nouveaux conseillers sont donc officiellement installés dans leurs fonctions.

1- ELECTION DU MAIRE

MME PAGANIN

La séance est désormais présidée par le doyen d'âge, Martine LE VAN, à qui je laisse la parole.

MME LE VAN

Bonjour à tous, merci pour la doyenne ! Je suis heureuse de présider l'élection du maire.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le plus jeune de nos conseillers municipaux, Lucas SOLER.

Je vais rappeler les règles de vote pour procéder à l'élection du maire. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose de désigner deux assesseurs, Sylvie DELIZY et Claudine VIALE.

J'invite chaque liste à présenter un candidat

(Lecture du dépôt des listes)

Pour la liste CHOISIR AURIBEAU, Florent ROSSI.

Il n'y a pas d'autre candidat, nous allons procéder au vote.

J'invite chaque conseiller à utiliser les bulletins de vote disposés devant eux.

Je vous demanderai de vous lever à l'appel de votre nom afin de vous approcher de la table de vote.

(Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne).

Tous les conseillers présents ayant pris part au vote, nous allons procéder au dépouillement.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants : Florent ROSSI a obtenu 20 voix.

Il est donc élu au 1^{er} tour. Remise de l'écharpe au Maire

M.ROSSI

Il est d'usage, évidemment, après l'élection, de vous dire quelques mots, à la fois de remerciements et à la fois sur le mandat qui s'ouvre, puisque ça y est, la passation est faite, elle est officielle. Vous vous en doutez, je suis un peu ému, je dois dire que je n'avais pas vu qu'il y avait autant de monde et je vois que la salle est encore bien remplie. Merci mille fois Martine, ça me touche beaucoup que ce soit toi, en tant que doyenne de séance. Je le redis, ça me fait très plaisir. C'est la suite de l'aventure, quelque part, qu'on a commencée ensemble en 2020.

Permettez-moi de remercier Michèle PAGANIN, maire sortante, comme elle le disait tout à l'heure, pour avoir présidé cette passation symbolique en début de conseil. Merci aussi pour ta confiance en 2020, puisque tu l'as dit, on a eu une aventure commune aux élections municipales il y a six ans. Donc je t'en remercie, puisque si certains visages sont ici aujourd'hui, c'est le fruit d'un travail et d'une aventure commune en 2020. Et puis merci pour cette passation aujourd'hui. Merci à Martine, comme je le disais.

Merci évidemment aux élus du conseil municipal, puisque nous avons gagné à 73 % des voix. Aujourd'hui, j'ai été élu à 100 % des voix exprimées. Donc c'est, avec les 20 conseillers municipaux présents aujourd'hui, un beau travail d'équipe.

Permettez-moi aussi de remercier l'ensemble des services municipaux, des agents communaux : la DGS, Marine CAGNAT, Caroline aussi, qui ont été très scrupuleuses — et vous le verrez pour la suite — sur la préparation de ce conseil et de l'ensemble des conseils municipaux qui suivront ces six prochaines années. Merci à toute l'administration, à tous les agents communaux : voirie, police municipale, ASVP, restauration scolaire... qui, pour certains d'entre vous, ont fait aussi le choix personnel d'assister à ce conseil municipal. Cela me touche beaucoup, puisque nous allons être amenés à travailler ensemble au quotidien ces six prochaines années.

Merci aussi à vous, public, puisque votre présence est très, très nombreuse, et j'en suis ravi, honoré, touché. Merci à vous, public, vous représentez finalement les Auribellois qui nous ont octroyé une large confiance aux élections municipales dimanche dernier.

Un score qui a été rappelé : 73 %, soit 1 283 voix. Jamais une liste n'avait enregistré autant de votes à Auribeau, sur toutes les élections municipales précédentes.

Ce score nous donne d'abord une pleine légitimité, et c'est aussi, je crois, la preuve d'une pleine confiance en cette nouvelle équipe.

Évidemment, certains visages sont issus de la majorité sortante, mais 13 sont de nouveaux visages, qui deviennent aujourd'hui officiellement élus. C'est une belle et grande responsabilité pour les années à venir.

Alors ce score nous honore, mais il nous oblige.

Et je tiens à rappeler, comme je l'ai dit tout au long de cette campagne municipale : à partir de ce jour, à partir de cet instant, je serai le maire de tous les Auribellois. Y compris ceux qui ne sont pas allés voter, y compris ceux qui n'ont pas voté pour moi ou pour ma liste. Oui, nous avons fait un grand score, mais nous devons aussi convaincre les 474 Auribellois qui n'ont pas voté pour nous que nous étions le bon choix, et que dans six ans nous aurons réalisé tout ou partie de notre programme municipal. Je pense que c'est primordial de le souligner.

L'opposition a fait le choix d'être absente aujourd'hui, d'avoir la chaise vide ce soir. Mais si elle décide de siéger à l'avenir — même si nous sommes 20 et qu'il n'y a que 3 élus d'opposition — je serai toujours dans une démarche constructive, dans une démarche de transparence, dans une démarche d'honnêteté intellectuelle. Évidemment, je respecterai les opposants, y compris lorsqu'ils auront des avis divergents des nôtres.

Alors ce mandat s'ouvre sur deux piliers.

Le premier pilier, c'est les grands chantiers du mandat précédent, qu'il faut poursuivre dans l'intérêt général.

Et le second, ce sont de nouveaux projets, de nouvelles propositions, de nouvelles visions que nous avons portées pendant la campagne.

Dans l'immédiat, les prochains jours et les prochaines semaines seront rythmés par : une organisation efficace, la découverte des services municipaux, le fonctionnement de la municipalité pour les nouveaux élus. Mais aussi pour moi, puisque j'étais élu sortant, certes, mais je n'ai jamais été dans les habits du maire. Donc c'est quelque chose de nouveau pour tout le monde ici.

Il y aura également : le vote du budget 2026, le lancement du chantier du restaurant scolaire d'ici cet été, la préparation de la saison festive et culturelle.

Avec un objectif : être présents sur le terrain et accessibles à chacun d'entre vous.

Ce mandat s'annonce bénéfique pour notre commune, autour de quatre priorités.

La première : agir pour toutes les générations, avec des actions pour les jeunes, les familles, tout en maintenant une vraie attention pour les seniors. Martine restera d'ailleurs une interlocutrice précieuse sur ce sujet. J'en profite pour saluer Françoise Duval, présente dans le public, qui a fait le choix de ne plus être élue, mais qui a beaucoup œuvré durant ce mandat.

La deuxième priorité : la préservation du cadre de vie, avec l'entretien de la commune, des rénovations, une politique d'urbanisme maîtrisée et une vigilance sur la sécurité.

La troisième priorité : le développement culturel et associatif, le rayonnement et l'attractivité du village, en valorisant notre patrimoine et en créant de nouveaux événements.

Enfin, la quatrième priorité : plus de proximité et de citoyenneté, avec des élus présents sur le terrain, des réunions de quartier, et des actions citoyennes.

Vous le savez, l'éducation et la citoyenneté sont des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur.

Je terminerai avec un mot pour les élus. Je ne peux pas encore parler des adjoints puisqu'ils ne sont pas élus, mais j'espère qu'ils le seront avec un aussi beau score. Être élu, c'est un engagement fort. C'est du travail, des responsabilités, des défis. Mais vous formez une équipe compétente, avec des profils très variés : infirmière, conseiller bancaire, pompier, policier, chefs d'entreprise, assistante en crèche, kiné, spécialiste en assainissement, professeure de théâtre... C'est une richesse pour notre commune. C'est une équipe jeune, représentative, compétente et disponible. Et c'est essentiel, car être élu, c'est un engagement dans la durée.

Désormais, vive Auribeau.

Merci à toutes et à tous de votre attention, et je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

2- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M.ROSSI

En application des dispositions en vigueur, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nb d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal soit 6 adjoints.

Je vous propose de fixer le nombre d'adjoints à 6.

VOTE : UNANIMITE

3- ELECTION DES ADJOINTS

M.ROSSI

Comme pour l'élection du maire, l'élection des adjoints est prévue au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit être paritaire.

Y-at-il des candidatures aux fonctions d'adjoints ? si oui, je vous propose de laisser un délai de 3 minutes pour permettre le dépôt des listes.

(dépôt des listes de candidats)

A l'issue du délai, il y a donc une liste de 6 candidats pour la liste « CHOISIR AURRIBEAU » composée comme suit :

1. Magali CHARLEVOL
2. Philippe BELLETINI
3. Jessica GUIAUD
4. Pierre ABRIL
5. Sylvie DELIZY
6. Philippe MARQUES

Nous appellerons cette liste, « liste A » afin de faciliter le dépouillement.

Je vous invite à procéder au vote et à vous approcher de la table de vote à l'appel de votre nom.

(Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne).

Tous les conseillers ont voté, nous allons procéder au dépouillement.

Résultat du premier tour :

- Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nb de votants (enveloppes déposées) : 20
- Nb de suffrages déclarés nuls : 0
- Nb de suffrages blancs : 0
- Nb de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Résultats pour la liste A : 20

Sont donc élus aux fonctions d'adjoints :

Magali CHARLEVOL	1 ^{er} adjoint
Philippe BELLETINI	2 ^{ème} adjoint
Jessica GUIAUD	3 ^{ème} adjoint
Pierre ABRIL	4 ^{ème} adjoint
Sylvie DELIZY	5 ^{ème} adjoint
Philippe MARQUES	6 ^{ème} adjoint

Je vous invite à les applaudir.

4- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M.ROSSI

Il reste un dernier point à l'ordre du jour, il s'agit de la lecture obligatoire de la charte de l'élu local, dont vous trouverez chacun un exemplaire dans vos pochettes.

« En application de l'article L.1111-12 du code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Charte de l'élu local :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. »

Je vous demande de bien vouloir signer cette charte sur le bordereau de registre qui circule.

Je vous informe d'ores et déjà que la prochaine séance aura lieu la semaine prochaine lundi 30 mars.

La séance est levée à 18h20

Secrétaire de séance

M. SOLER Lucas



Le Maire

Florent ROSSI

